

Sujet : [INTERNET] Avis FNE Isère - EP ZAP St Prim

De : <francis.odier@laposte.net>

Date : 05/12/2019 09:53

Pour : <pref-enquete-zap-saintprim@isere.gouv.fr>

Copie à : "FNE 38" <isere@fne-aura.org>, "Elodia Bonel FRAPNA38" <elodia.bonel@fne-aura.org>, "Chantal GEHIN" <gehin.chantal@orange.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

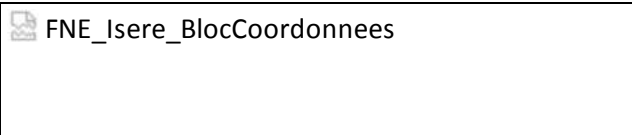
France Nature Environnement Isère (ex FRAPNA Isère) est une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement. Notre association est une structure fédérale qui a pour objet statutaire la défense de l'environnement sur l'ensemble du territoire du département de l'Isère. C'est à ce titre que nous fournissons la présente contribution à l'enquête publique.


Nous reprenons ici les termes de notre avis exprimé dans la consultation électronique de la CDOA en aout 2019 :

1. Avis favorable car, vu la pression foncière pour l'artificialisation des sols, tous les outils de protection du foncier agricole sont bienvenus.
2. Cependant, FNE Isère ne cautionne aucunement le projet d'extension de l'irrigation qui apparaît clairement, à la lecture du projet, comme la motivation principale des initiateurs du projet.
3. FNE Isère demande à être associée dès maintenant au projet d'extension de l'irrigation.
4. FNE Isère demande que la mise en place de la ZAP soit accompagnée de l'élaboration d'une charte définissant les engagements à respecter pour Protéger nos biens communs que sont la biodiversité, la ressource en eau et les sols sur le périmètre de la ZAP.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Pour France Nature Environnement Isère
Francis Odier

 FNE_Isere_BlocCoordonnees

 FNE_Logo_Isere